



DEVENIR SST

**Devenir Sauveteur Secouriste
du Travail**



OBJECTIFS

A l'issue d'une formation, le S.S.T. doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident de travail, en portant secours à la ou les victime(s).

- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

FORMATEUR

La formation est dispensée par un formateur S.S.T. détenant le Certificat de S.S.T. de niveau 2 valide

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Parler, lire et écrire en français, toute catégorie de personne

DURÉE, LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- 14 heures minimum (hors procédures spécifique à l'entreprise), soit 2 jours de formation en présentiel. Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans des locaux loués (en inter-entreprise) en présentiel
- Groupe de 4 à 10 stagiaires (pour 1 formateur)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, démonstrations par le formateur S.S.T., exercices d'apprentissage en groupe, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise, cas concret, étude de cas et la conclusion

MOYENS HUMAINS

Le ratio d'encadrement est de 1 formateur pour 10 personnes maximum

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tel que défini par l'INRS dans le Document de référence SST V8_01_2021, Mannequins (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateur d'entraînement, outils pour les cas concrets, fausses plaies, liste non exhaustive Support par vidéo projecteur, ordinateur, paperboard, plan d'intervention de l'I.N.R.S., PAP (plan d'action et prévention) SST, photos pour les cas concrets. Fiche de suivi et d'évaluation formative et grille de certification. Délivrance de l'aide mémoire du S.S.T. (ED 4085 6ème édition documentation I.N.R.S.)





PROGRAMME

OUVERTURE DE LA FORMATION

- Accueil des stagiaires et présentation de la formation

LE CADRE JURIDIQUE D'UNE INTERVENTION

- Les différents codes, le cadre juridique dans et hors de l'entreprise ainsi que les limites du SST

LA PROTECTION, LES DÉGAGEMENTS D'URGENCE, ÉVITER LE SUR- ACCIDENT

- Les dangers dans une situation de travail, les principes de base en prévention, l'alerte aux populations

L'EXAMEN DE LA VICTIME

- Examiner une ou des victimes

L'ALERTE, LES DIFFÉRENTS NUMÉROS D'URGENCE, LE MESSAGE D'ALERTE

- Alerter ou faire alerter les services de secours en fonction de l'organisation de l'entreprise

LE SECOURS À VICTIME

- Secourir une victime qui saigne abondamment
- Secourir une victime qui s'étouffe.
- Secourir une victime qui se plaint de malaise.
- Secourir une victime qui se plaint de brûlures.
- Secourir une victime qui se plaint de plaies ne saignant pas abondamment.
- Secourir une victime qui se plaint d'une douleur à la suite d' un traumatisme.
- Secourir une victime qui ne répond pas mais qui respire.
- Secourir une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas

LE SST EN TANT QU'ACTEUR DE PRÉVENTION ET LES NOTIONS DE BASES EN PRÉVENTION

- Les accidents du travail, maladies professionnels et les enjeux

ÊTRE CAPABLE DE SUPPRIMER OU RÉDUIRE LES SITUATIONS DANGEREUSES

- Les dangers et Le Mécanisme d'apparition du Dommage

IDENTIFIER LES ACTEURS DE PRÉVENTION DE SON ENTREPRISE, AINSI QUE LES MODES DE REMONTÉE D'INFORMATION

- Les acteurs de prévention, la remontée d'information et la fiche d'incident

ORGANISATION DE LA FORMATION

ACTIVITÉ	CONTENU
PREMIÈRE DEMIE-JOURNÉE	
Ouverture du stage	- Présentation du formateur, des horaires de formation, du programme de formation, signature de la feuille de présence, présentation des stagiaires. - Énoncé des objectifs de la formation, présentation de la grille d'évaluation et du mode d'évaluation (mise en situation).
Mise en application des compétences du SST au service de la prévention dans l'entreprise	- Les accidents au travail, la prévention des risques professionnels et ses enjeux, le rôle des préventeurs, les documents obligatoires. - L'organisation de la prévention dans votre entreprise - La prévention par le SST, identification des dangers, mécanisme d'apparition des dommages, les neuf principes généraux de prévention, énonciation de mesures de prévention - Identification des personnes à prévenir et rédaction d'un message efficace.
Le cadre juridique de l'intervention du SST sur une situation d'accident	- Le cadre légal - Les limites de l'intervention d'un SST
L'intervention du SST sur une situation d'accident : le PREFAS (partie 1)	- Présentation du PREFAS - Alarme aux populations - La protection (la recherche de risques persistants sera réinvestie dans chacune des mises en situations qui font suites) - L'examen (l'examen de la victime sera appliqué dans chacune des mises en situations qui font suites)
DEUXIÈME DEMIE-JOURNÉE	
L'intervention du SST sur une situation d'accident : le PREFAS (partie 2)	- L'examen (suite et fin) - Le moment de l'alerte - Secours 1 : le saignement abondant - Secours 2 : l'étouffement - Secours 3 : le malaise
TROISIÈME DEMIE-JOURNÉE	
L'intervention du SST sur une situation d'accident : le PREFAS (partie 3)	- Secours 4 : la brûlure - Secours 5 : le traumatisme - Secours 6 : la plaie - Secours 7 : la personne inconsciente qui respire - Secours 8 : la personne inconsciente qui ne respire pas
QUATRIÈME DEMIE-JOURNÉE	
Évaluation certificative	Évaluation certificative des candidats sur des mises en situations suivant la grille de certification des compétences du SST de l'INRS
Fermeture de la formation	- Annonce des résultats de l'examen - Évaluation de la formation par les apprenants

VALIDATION DE LA FORMATION

Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS. Il y a deux types d'évaluations :

- Une évaluation formative est réalisée tout au long de la formation par le formateur.
- Une évaluation certificative. Lors de mise en situation de cas concret, le stagiaire devra être capable d'analyser la situation, d'intervenir en toute sécurité sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention et de mettre en œuvre la conduite à tenir adaptée afin de réaliser des gestes de secours.

Un certificat S.S.T. valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Validation par bloc de compétences

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du S.S.T. pourront être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail

Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences : MAC SST, d'un jour : 7 heures tous les 2 ans

Issue de la formation

un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré

MODALITÉS

Accessibilité

- Une personne en situation de handicap peut tout à fait obtenir son certificat SST si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST. *
- « Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation. »

*Réfèrent handicap : Maxence Barthelemy - 06 48 35 89 59
contact@leones-formation.fr

Les modalités et délais d'accès

- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.
- Inscription 15 jours avant le début de la formation

Modalité d'évaluation

- Évaluation en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation

Gestion de l'échec

Conformément au Document de référence SST V8_01_2021 de l'INRS

- Si le stagiaire ne valide pas une ou plusieurs compétences, il ne peut pas obtenir son certificat SST.
- Si le temps le permet, il peut repasser une ou les deux épreuves certificatives correspondant aux compétences manquantes.
- Si l'échec persiste, il peut se réinscrire à une nouvelle session de formation.
- Il peut demander à repasser uniquement les compétences non validées, en présentant une attestation de fin de formation mentionnant ses résultats.
- Il est conseillé que cette session de "rattrapage" ait lieu dans les 6 mois suivant la première session.